

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
<p>1. Exigences de base</p>	
<p>L'institution de réadaptation gériatrique justifie, au travers de sa spécialisation, d'une expertise confirmée dans la réadaptation de patients présentant une multimorbidité typique du domaine gériatrique.</p>	G1
<p>Nombre de cas (ou de journées de soins) de réadaptation gériatrique par année : au moins 250 cas ou 10 000 journées de soins</p>	G2
<p>2. Qualité de l'indication</p>	
<p>Indication La réadaptation gériatrique concerne des patients présentant une - multimorbidité gériatrique : coexistence simultanée d'au moins trois syndromes ou symptômes gériatriques : p. ex. limitation cognitive, notamment état délirant en régression, limitation de la mobilité, risque accru de chute, incontinence (selles et/ou urines), malnutrition et/ou sarcopénie, dépression ou trouble anxieux, limitation fonctionnelle des organes des sens, ulcère de décubitus, douleurs chroniques, problèmes de médication en cas de polymédication et/ou mauvaise observance thérapeutique, isolement social <i>Et dont</i> - les activités et la participation à la vie sociale sont entravées à la suite d'un endommagement des fonctions et des structures associées à une multimorbidité caractéristique du domaine gériatrique. L'admission est subordonnée à une indication claire de mesures de réadaptation stationnaire (voir la délimitation établie par SW!SS REHA avec la réadaptation ambulatoire et semi-stationnaire), laquelle comprend l'établissement d'un bilan afin d'éviter une dégradation de l'état des patients en situation de handicap complexe et d'améliorer la situation des personnes sur le plan des activités et de la participation à la vie sociale. Un objectif de réadaptation avec plusieurs étapes est également fixé, et des mesures spécifiques de réadaptation interdisciplinaire sont planifiées en fonction de celui-ci.</p>	G3

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire
(avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
3. Qualité des structures	
3.1 Structure du personnel	
a) Médecins	
<p>Direction et suppléance (au minimum médecin dirigeant / suppléance : au minimum chef de clinique)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction médicale au minimum 80 %. La direction médicale et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Direction médicale : spécialiste (titre reconnu sur le plan fédéral) en médecine interne générale, en neurologie ou en médecine physique et réadaptation. Suppléance : spécialiste (titre reconnu sur le plan fédéral) en médecine interne générale, en neurologie ou en médecine physique et réadaptation. Une formation approfondie en gériatrie est requise pour la direction et/ou la suppléance. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que médecin-chef/co-médecin-chef ou médecin dirigeant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients gériatriques. 	G4

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire
(avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
<p>b) Psychologie clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en psychologie délivré par une université ou une haute école spécialisée (Master ou licence), ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral. 	G5
<p>c) Personnel dans le domaine de la thérapie et de l'accompagnement</p> <p>Direction thérapeutique et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction thérapeutique au minimum 80 %. La direction thérapeutique et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie ou en ergothérapie, ou diplôme reconnu sur le plan fédéral au titre de l'art. 47, al. 1, let. a, ou de l'art. 48, al. 1, let. a, OAMal. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients gériatriques. 	G6
<p>Physiothérapie et ergothérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en physiothérapie ou en ergothérapie, ou diplôme reconnu sur le plan fédéral au titre de l'art. 47, al. 1, let. a, ou de l'art. 48, al. 1, let. a, OAMal. Au moins 1/3 de l'équipe (effectif exprimé en équivalents plein temps sur un an) dispose d'une expérience de plus de 2 ans dans le traitement et la réadaptation de patients gériatriques. 	G7

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
<p>Orthopédie technique et fauteuils roulants</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : selon accords contractuels - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : -- 	G8
<p>Logopédie</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : selon accords contractuels - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme reconnu au titre de l'art. 50 OAMal. 	G9
<p>Service social</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme de Bachelor reconnu délivré par une haute école spécialisée en travail social, ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral. 	G10
<p>Conseils en diététique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme d'une école de diététique reconnu au titre de l'art. 50a, al. 1, let. a, OAMal. 	G11
<p>Cuisine diététique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - 	G12

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
<p>Accompagnement spirituel</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : selon accords contractuels - <u>Taux d'activité</u> : -- - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : - 	G13
<p>d) Personnel du domaine des soins infirmiers</p> <p>Direction et suppléance</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction des soins infirmiers au minimum 80 %. La direction des soins infirmiers et sa suppléance disposent ensemble de 130 % au minimum (par site, dans le cas des cliniques réparties sur plusieurs sites). - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu au titre de l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral. Perfectionnement en conduite de personnel (par ex. CAS en leadership avec 15 crédits ECTS ou formations à la conduite de personnel d'une durée totale correspondant à un minimum de 20 jours de séminaire), ou, pour la direction, expérience de 5 ans au moins dans la conduite de personnel en tant que directeur/codirecteur ou directeur suppléant. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans la réadaptation ou dans le domaine des soins aigus. 	G14
<p>Direction d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : Direction d'une unité de soins au minimum 80 % fixes et, en cas de direction partagée, au minimum 90 %. - <u>Formation / expérience professionnelle</u> : Diplôme en soins infirmiers délivré par une école supérieure ou une haute école spécialisée, diplôme d'une école de soins infirmiers reconnu au titre de l'art. 49, let. a, OAMal, ou formation équivalente reconnue sur le plan fédéral. La direction dispose de 3 ans d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients gériatriques. 	G15

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire
(avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
<p>Personnel d'une unité de soins</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Type de poste</u> : fixe - <u>Taux d'activité</u> : -- <u>Formation / expérience professionnelle</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Part du personnel soignant disposant d'un diplôme d'une école supérieure ou d'une haute école spécialisée : au moins 50 % (effectif exprimé en équivalents plein temps sur un an). Au moins 50 % de l'équipe (effectif exprimé en équivalents plein temps sur un an) a au moins un an d'expérience dans le traitement et la réadaptation de patients gériatriques. - Personnel infirmier avec perfectionnement en gestion du delirium, kinesthétique, techniques de transfert et de positionnement, traitement et prévention des escarres, gestion de la vessie et du transit intestinal. 	G16
<p>3.2. Service médical d'urgence</p>	
<p>Service de garde médicale (destiné à assurer des mesures immédiates de sauvetage)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecin de garde disponible dans les 15 minutes en cas d'urgence - En cas de nécessité médicale, arrivée auprès du patient du service de piquet des médecins-cadres dans les 30 minutes 	G17
<p>Service de piquet des spécialistes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présent les jours ouvrés, pendant la journée 	G18
<p>3.3 Offre en matière de diagnostics spécifiques</p>	
<p>Diagnostic clinique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen de médecine interne. Évaluation gériatrique multidimensionnelle étayée par des documents. 	G19
<p>Laboratoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoire d'urgence : 365 jours/24 heures - Laboratoire de routine et laboratoire spécialisé : accès selon accord contractuel 	G20

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
ECG - ECG au repos : 365 jours/24 heures - ECG de longue durée : accès selon accord contractuel	G21
Radiologie - Conventiionnelle avec RX : sur site - CT, IRM : accès selon accord contractuel	G22
Neurophysiologie - EEG : accès selon accord contractuel	G23
3.4. Bâtiments et autres infrastructures	
Service à part en termes d'espace et d'organisation	G24
Locaux pour la thérapie individuelle et la thérapie de groupe dans le service ainsi que salle de gymnastique : sur site	G25
Entraînement thérapeutique médical (ETM) : sur site	G26
Possibilités de surveillance : - surveillance ECG : sur site - pulsoxymétrie : disponible dans le service - surveillance de la fréquence respiratoire : sur site - oxygénothérapie : disponible dans les chambres des patients - dispositifs d'aspiration : disponible dans les chambres des patients	G27
Installations pour l'entraînement aux activités de la vie quotidienne (AVQ) : sur site	G28
Salles pour les patients et leurs proches permettant de garantir la confidentialité des discussions : dans le service	G29

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
Salle de séjour et réfectoire : dans le service	G30
Terrain pour l'entraînement à la marche et à la course : sur site	G31
Possibilité d'entraînement à la marche et à l'endurance : en extérieur	G32
Cuisine pour les exercices de réadaptation : sur site	G33
Équipement de base avec moyens auxiliaires pour les activités de la vie quotidienne (déambulateur sur roues, cadre de marche, déambulateur avec appui-bras, fauteuil roulant, etc.)	G34
Lits spéciaux et revêtements pour la prévention des escarres, système de thérapie VAC : sur site ou en location	G35
Appareils de ventilation artificielle à domicile : sur site ou en location	G36
4. Qualité des processus	
4.1. Critères généraux	
Réalisation d'une évaluation gériatrique à l'aide de plusieurs moyens différents. L'évaluation porte au minimum sur la cognition, la mobilité, l'état émotionnel, l'état nutritionnel et la situation sociale.	G37
Processus de traitement structurés et documentés, établis selon les normes de la CIF et de la CIM : - Prise en compte des limitations fonctionnelles et du diagnostic principal lors de la structuration des processus de traitement.	G38
Les objectifs et la planification de la réadaptation individuelle à court et à long termes sont documentés et accessibles électroniquement à toutes les unités concernées : - prise en compte des catégories d'objectifs de l'ANQ (objectifs de participation) conformément aux objectifs principaux de la réadaptation.	G39

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
<p>Rapports ou visites documentés de l'équipe interprofessionnelle avec évaluations appropriées et standardisées, incluant les résultats de la discussion hebdomadaire des cas et un décompte du temps consacré à chaque patient. Définition de la coordination et du contrôle des progrès / évaluation des objectifs thérapeutiques hebdomadaires / définition d'étapes avec la participation du médecin responsable et du personnel thérapeutique et infirmier.</p>	G40
<p>Implication de l'entourage et des proches au cours de la réadaptation (par ex. par le conseil, l'orientation ou la formation, ou dans le cadre de la fixation des objectifs). Discussions de coordination avec le patient et ses proches, les parties externes (agent payeur, organisations d'aide et de soins à domicile, etc.) et l'équipe de traitement.</p>	G41
<p>Planification et préparation systématiques de la sortie de clinique afin de soutenir le retour du patient à la vie sociale (retour dans son ancien environnement social ou arrivée dans un nouvel environnement) au moyen d'une liste de contrôle ou d'un processus de sortie défini.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit d'évaluer à temps les difficultés que le patient est susceptible de rencontrer à son retour dans son domicile, et d'engager les transformations nécessaires dans ce domicile. 	G42
<p>Introduction et structuration du suivi post-stationnaire, comprenant la remise du rapport de sortie et de recommandations thérapeutiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantie des contrôles de suivi et, s'il y a lieu, de la suite des soins. 	G43
<p>Au moment de la sortie de la clinique, bref rapport médical ou rapport de sortie provisoire comprenant diagnostic, médication et recommandation thérapeutique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport médical détaillé et rapport sur les soins et la thérapie remis dans un délai de 10 jours ouvrables après la sortie de la clinique. 	G44

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
4.2. Critères techniques spécifiques	
Physiothérapie <ul style="list-style-type: none"> - Entraînement thérapeutique médical (ETM) - Évaluation, acquisition et adaptation d'aides à la marche, et formation relative à celles-ci - Thérapie du plancher pelvien - Drainage lymphatique 	G45
Ergothérapie <ul style="list-style-type: none"> - Conseils, évaluation et mise à disposition de moyens auxiliaires pour les activités de la vie quotidienne, fauteuils roulants, coussins de siège - Évaluation, acquisition et adaptation de sièges de positionnement ou d'orthèses de la main, et formation relative à ceux-ci - Entraînement des fonctions cognitives dans la vie quotidienne 	G46
Diététique <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'état métabolique spécifique des patients gériatriques. 	G47
Psychologie clinique/psychothérapie <ul style="list-style-type: none"> - Psychothérapie intégrée, thérapie comportementale et intervention de crise - Méthodes de relaxation - Gestion des douleurs chroniques 	G48
5. Qualité des résultats	
5.1 Structures et fonctions corporelles	
	Instrument
Pathologies supplémentaires	Nombre de pathologies comorbides (échelle CIRS)
Fonctions mentales	Outil d'évaluation validé (p. ex. mini mental state examination ; test MoCA ; test de l'horloge)
Fonctions émotionnelles	Outil d'évaluation validé (p. ex. Geriatric Depression Scale)
Douleurs	Échelle de douleur (EVA/VAS)
État du système cardiovasculaire	PA / ECG

Critères de qualité et de performance supplémentaires pour la réadaptation gériatrique stationnaire (avec service gériatrique indépendant)

Valable à partir du : mis en vigueur par le comité le 6.12.21 avec effet rétroactif au 4.11.21 Validité : indéterminée

Critère	Critère n°
État du système cardiovasculaire	PA sur 24h, ECG sur 24h G54
Alimentation	Consignation par écrit des aliments et boissons consommés ; méthode d'évaluation validée de la malnutrition (p. ex. Nutritional Risk Score) G55
Fonction vésicale	Mesure du résidu d'urine par ultrasons G56
Fonction intestinale	Consignation par écrit des selles G57
Force	État musculaire : membres inférieurs, membres supérieurs, musculature du tronc G58
Mobilité / équilibre / vitesse de déplacement	P. ex. test de Tinetti ; Timed Up and Go G59
Risque de delirium	P. ex. ePA-AC ; DOS ; CAM G60
5.2 Activités / participation	Instrument
Autonomie	MIF / EBI G61
Chutes	Évaluation du risque de chute G62
Capacité de déambulation / vitesse de déplacement	P. ex. test de Tinetti ou Timed Up and Go G63
Endurance lors de la marche	Test des 6 minutes G64
Objectifs de participation	Catégories d'objectifs de l'ANQ G65